

Colloque international
Organisé par le CLERSÉ (CNRS et Université de Lille 1)
La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques,
innovations méthodologiques et domaines d'extension
Lille 20-22 novembre 2008

**Politiques publiques et développement durable dans le monde rural.
Enjeux, discours et pratiques en Nouvelle-Calédonie.**

J.M. Sourisseau, IAC/Cirad, sourisseau@iac.nc,
G. Pestana, Université de la Nouvelle-Calédonie – PRODIG, pestana@univ-nc.nc,
V. Géronimi, C3ED/GEMDEV, vincent.geronimi@uvsq.fr
P. Schembri, C3ED/GEMDEV, patrick.schembri@uvsq.fr

Résumé :

Un des défis essentiels que rencontrent les politiques de développement durable réside dans leur difficile identification et mise en œuvre. Vingt ans après le rapport Brundtland, alors que les discours se sont multipliés et affinés, les pratiques semblent rester majoritairement inabouties et décevantes. Dans cette communication, nous abordons les questions de l'émergence de la notion de développement durable dans les politiques publiques, et les questions soulevées par sa mise en œuvre dans le monde rural en Nouvelle-Calédonie. Les politiques de développement durable modifient les équilibres politiques locaux, sans pour autant faire évoluer de façon sensible les dynamiques longues qui se déploient à l'intersection des dimensions économiques, sociales et environnementales. Les dynamiques rentières, le dualisme économique culturel et social, ainsi que la richesse et la diversité des écosystèmes néo-calédoniens soulèvent des défis majeurs à la mise en œuvre de ces politiques de développement durable qui s'adressent au monde rural. La problématique du « destin commun » renvoie à ces différentes dimensions.

Mots clés : développement durable ; politique agricole ; Nouvelle-Calédonie.

JEL classification: Q01; Q18

Abstract :

A key challenge for sustainable development policies lies in their identification and effective implementation. Twenty years after the Brundtland report, while the discourse of sustainable development has become ever more encompassing, implementation has been disappointing. In this paper, we document the emergence of sustainable development and associated policies in rural New Caledonia. Sustainable development discourse has not changed the existing dynamic of economic, social and environmental development. Key issues include mineral based development strategies, the economic impacts of cultural dualism, and preserving the richness and diversity of New Caledonia's ecosystems. There is a "common destiny" that cuts across these different dimensions, and they pose major challenges to the implementation of rural sustainable development policies.

Key words: sustainable development, agrarian politics, New Caledonia

Introduction

Le concept de développement durable fait l'objet d'un large consensus apparent depuis la définition proposée dans le rapport Brundtland en 1987 (CMED 1987). Cependant, son intégration et sa traduction dans les politiques internationales, nationales et régionales sont diffuses, inégales selon les situations, et finalement décevantes (Propocid 2008¹). Vingt ans après le rapport Brundtland, l'idée que le développement durable demeure davantage présent dans les discours que dans les actes paraît largement partagée. Deux raisons principales sont classiquement invoquées.

Le changement de paradigme que l'on aurait pu attendre de l'émergence des concepts d'écodéveloppement puis de durabilité n'a pas eu lieu, parce que ce changement aurait été contraire aux intérêts et référentiels dominants (Figuière 2006), mais aussi, de façon plus pratique, parce qu'il supposait une difficile, car radicale, réorganisation des administrations et appareils d'Etat. Les faits montrent qu'une montée en puissance de politiques environnementales autonomes ou un « verdissement » des politiques économiques et sociales en vigueur ont été préférés à une refonte complète de principes publics d'intervention (Aubertin et Vivien 2006).

La seconde raison, articulée à la première, est que le développement durable n'est pas un concept stabilisé et qu'il est l'objet de nombreuses controverses. Il semble difficile de définir les contours d'une communauté épistémique² sur le développement durable, du fait des multiples ambiguïtés qui le traversent. Ces ambiguïtés permettent à de nombreux programmes et dispositifs de s'en revendiquer, mais sans remettre en cause fondamentalement le sens et la portée des orientations politiques antérieures (Aubertin et Vivien 2006, Figuière 2006, Godard 2004, Rossi 2000, Tubiana 2000).

Ces controverses agiraient ainsi comme des freins à l'émergence du développement durable dans les agendas politiques. Plus largement, les débats posent la question de l'intégration de référentiels internationaux dans les orientations politiques nationales et régionales. Une étude comparée récente des trajectoires politiques de six pays montre qu'à quelques exceptions près, les trajectoires rurales nationales se plient, au moins pour le secteur rural, aux injonctions internationales en matière de politiques économiques (Propocid 2008). Cette étude se base sur une périodisation schématique permettant de positionner historiquement ces grands référentiels : la période du libéralisme agraire de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e (1880-1930) ; la période du développement national auto-centré (1930-1980) ; la période de la rupture néolibérale (1980-1995) ; la période de l'émergence du référentiel institutionnel et social-libéral (depuis 1995). Si les temporalités d'intégration des référentiels sont variables et que les réponses nationales en termes de changement de régime politique sont spécifiques, les adaptations des régulations socio-économiques y sont globalement corrélées. En revanche, le repérage sur la période récente des conditions d'émergence du développement durable laisse apparaître des situations bien plus contrastées.

¹ Le programme de recherche PROPOCID (Production des politiques et des compromis institutionnalisés autour du développement durable) est financé par l'ANR sur la période 2007-2009. Il recouvre six terrains différents (Nouvelle-Calédonie, France métropolitaine, Brésil, Madagascar, Mali, Mexique), et mobilise des équipes du CIRAD, de l'INA-PG et du GEMDEV.

² Autour de la notion de communauté épistémique pour le développement, cf. Y. Viltard (2008).

Nous faisons dès lors une double hypothèse. D'une part, on suppose que le développement durable, du fait des ambiguïtés de sa définition et de la portée idéologique de sa mise en œuvre, modifie de façon spécifique les débats politiques locaux. D'autre part, on considère que la façon dont l'injonction du développement durable vient se positionner sur les dynamiques antérieures participe à l'explication des difficultés de sa mise en œuvre. Le développement durable se positionne sur des horizons temporels longs (ceux de la nature et des changements des comportements), que les politiques ont du mal à appréhender. En jouant sur l'articulation entre les champs du social, de l'environnement et de l'économique, l'injonction du développement durable veut peser sur des dynamiques essentielles, longues et souvent soumises à des inerties des sociétés.

Par suite, il apparaît intéressant de se pencher, à partir de la situation d'une économie insulaire et rentière comme la Nouvelle-Calédonie, sur les mécanismes de contextualisation du développement durable et de son impact sur les politiques et dynamiques locales. Il s'agit de produire une grille de lecture de ces mécanismes à partir des questions suivantes : le référentiel du développement durable entretient-il la continuité, provoque-t-il des bifurcations radicales ou bien joue-t-il comme un accélérateur de changements déjà en germe ? Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, les dispositifs qui se réclament du développement durable changent-ils les dynamiques d'une économie rentière et d'un monde rural marqué par un dualisme historiquement construit et entretenu ?

L'approche méthodologique du développement durable constitue la trame de fond de la grille d'analyse : il s'agit de s'intéresser aux interactions et interdépendances entre les « objets du développement durable » (i.e. la performance économique, l'intégrité écologique et l'équité sociale), plutôt que de réfléchir sur chacun d'eux séparément. La notion d'articulation entre les différentes dimensions du développement durable a donc été retenue comme une notion centrale, au regard de laquelle analyser les politiques multiples qui se déploient à l'intersection des champs économiques, environnementaux et sociaux. Nous traiterons aussi cette question en mobilisant partiellement les analyses sur les matrices cognitives et normatives³ et les conditions de leur évolution. Les approches cognitives retiennent en effet globalement que les évolutions des politiques publiques changent de statut selon que les situations nationales traversent des périodes dites « normales » ou « de crise ». Dans le premier cas les changements sont incrémentaux, sans que la matrice (le référentiel, le paradigme, le système de croyances, etc.) soit remise en cause. Dans le second cas, sous la pression sociale (toujours jugée déterminante), la matrice doit être changée car ne correspondant plus à une vision suffisamment acceptée du monde ; les bifurcations sont alors possibles et les changements sont dès lors « de premier ordre » ou radicaux. Ce schéma reprend en partie celui de Mahoney (2001), construit autour de l'identification des séquences suivantes : bifurcation (moments critiques), persistance structurelle maintenant les politiques sur un sentier déterminé par la bifurcation, séquence réactive où s'expriment tensions et conflits autour des jeux d'acteurs.

Nous dresserons dans un premier temps un portrait de la ruralité calédonienne et de ses grandes évolutions, mises en perspective par rapport à la situation macroéconomique et sociale du Pays ; il s'agira de poser les principales dynamiques d'articulation entre les piliers du développement durable liées au contexte local. L'émergence du développement durable et de son lexique dans les discours politiques et ses déclinaisons pour le monde rural seront

³ Terme susceptible de regrouper l'ensemble des cadres d'interprétation traversant l'analyse cognitive des politiques publiques : cadre d'action publique, référentiel, paradigme, système de croyances (Surel, 1998, Sabatier et Schlager 2000).

ensuite décrites ; il s'agira de juger des adaptations locales du concept et des formes de son appropriation politique. Enfin quelques politiques publiques rurales seront examinées ; il s'agira, partant de la réalité des politiques et dispositifs de développement, de préciser les mécanismes et contraintes d'endogénéisation effective du développement durable dans les agendas politiques.

1. Les principales dynamiques d'articulation entre les piliers du Développement durable dans le secteur rural.

Pays de 19 000 km², la Nouvelle-Calédonie compte 230 000 habitants en 2004, regroupés à 63% dans le Grand Nouméa (contre 50% en 1969). La répartition de cette population entre Kanaks (peuple autochtone, 44% en 1996), « Européens » (métropolitains et descendants de colon, 34%) et personnes d'origines diverses, est par ailleurs le fruit de son histoire coloniale et de peuplement. La structure de son PIB et son évolution (22 750 €/hab. fin 2006) sont celles d'un pays développé. En 2003, le poids des services (26%), de l'administration (19%) et du commerce (12%) se stabilisaient après avoir fortement augmenté, tandis que le poids de l'agriculture se situait sous la barre des 2% (contre 10% dans les années 1970). L'extraction et l'industrie du nickel⁴ et les transferts publics de l'Etat français placent néanmoins l'économie calédonienne dans une double dépendance rentière.

Selon l'état du marché mondial, le poids de l'extraction et de la transformation du nickel dans l'économie calédonienne peut varier de 5 à 15%. Depuis 2001, si les chiffres manquent pour mesurer pleinement le phénomène, le nickel a fortement tiré la croissance, puisque son prix est passé de 5 000\$ la tonne à son record de 50 000 \$/tonne entre 2001 et début 2007, avant de redescendre à 14 000\$/tonne récemment. Deux nouveaux projets de transformation locale du minerai (Koniambo et Goro-Nickel, aussi appelées usines du Nord et du Sud) vont accélérer l'industrialisation du pays et entraîner une hausse du PIB de 30%, faisant passer la part du nickel à plus de 20% de celui-ci. Le poids du secteur non marchand de l'administration (services administrés) dans la production du pays est estimé à 25 % en 2004. Additionné aux effets de la commande publique sur la croissance, il soumet l'économie calédonienne et sa tertiarisation à une forte dépendance financière vis-à-vis de la métropole. Le statut de l'archipel dans l'ensemble français et les mesures conservatoires qu'il permet sont également structurants. Ainsi la valeur ajoutée produite est surévaluée par le caractère artificiel du marché du travail⁵ et l'application de politiques tarifaires protégeant très fortement les productions et industries locales et gonflant les prix à la consommation (Isee 2007).

Exode rural et tertiarisation révèlent des changements *a priori* structurels : la population agricole familiale est passée de 23% à 10% de la population active entre 1991 et 2002, tandis que le nombre d'exploitations passait de 8 500 à 5 500 et que la surface agricole utile (SAU) progressait de 228 000 à 248 000 ha (Davar 2005). Dans le même temps, la production agricole marchande (PAM) doublait entre 1990 et 2005 (de 34 à 70 millions €). Le Recensement Général Agricole (RGA) révèle donc une concentration de l'activité, doublée d'une professionnalisation et d'une spécialisation des unités de production. Les statistiques agricoles insistent par ailleurs sur les déséquilibres sociaux et territoriaux traversant la situation calédonienne. L'agriculture sur terres privées, très majoritairement « européenne »

⁴ La Nouvelle-Calédonie est le 5ième producteur mondial en 2004 et détiendrait plus du quart des réserves connues.

⁵ Les taux de salaire sont progressivement alignés sur ceux de la France malgré une productivité moindre.

occuperait ainsi 29% des agriculteurs mais 74% de la SAU, l'agriculture sur terres coutumières, essentiellement kanak, 69% des exploitations pour un quart de la SAU. Les systèmes marchands « européens » associant de grandes propriétés d'élevage extensif et des cultures végétales intensives contrastent avec les systèmes kanak majoritairement vivriers à base de tubercules (ignames, taros) mais présentant une grande diversité de spéculations.

Les principales dynamiques d'articulation entre les piliers du développement durable dans le secteur rural en Nouvelle-Calédonie s'inscrivent donc dans une logique d'économie doublement rentière (rente administrative et rente nickel), par ailleurs marquée par la permanence d'un dualisme ancien. Le tableau suivant met en perspective les caractéristiques de la situation calédonienne (dualisme et rente) et les dynamiques à l'œuvre.

Principales caractéristiques	Principales dynamiques
<p>Dualisme social et politique : Kanaks - Caldoches, tribus - villages,</p> <p>Dualisme économique : secteurs non échangeables et échangeables,</p> <p>Dualisme agricole : secteur vivrier (coutumier) - secteur « moderne »,</p> <p>Dualisme territorial : Province Nord - Province Sud ; Est-Ouest, etc.</p>	<p>Rééquilibrage inabouti tant du point de vue social et économique que spatial,</p> <p>Dynamiques différenciées entre agriculture vivrière et agriculture « moderne »,</p> <p>Affaiblissement des secteurs agricoles (baisse du nombre d'exploitation),</p> <p>Hyperpolarisation de la population, des activités et des infrastructures (pôle urbain de Nouméa).</p>
<p>Double rente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • minière (nickel, 12% du PIB mais avec des perspectives d'augmentation sensible à court terme) et • administrative (25% du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de nouveaux gisements de nickel et transformation locale (projets Koniambo et Goro-Nickel) ; Perspectives d'épuisement de la ressource mais incertitude sur les temporalités (traitement de minerai à faible teneur) ; Fluctuations attendues de la rente minière ; Risque de croissance « excluante » ; Possibilités d'effets d'entraînements et d'enclave. • Incertitude sur le devenir de la rente administrative (évolution statutaire et des régimes d'indexation).
<p>Richesse et fragilité des écosystèmes (« hot spot » mondial de la biodiversité, classement d'une partie des récifs coralliens au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco, etc.).</p>	<p>Gestion et protection des ressources naturelles avec intervention d'ONG locales et internationales, et de firmes multinationales.</p>

Les articulations principales entre les piliers du développement durable se déclinent alors selon des modalités spécifiques.

- Articulation de la dimension économique au social

La prégnance de la question de la rente, et de la polarisation spatiale et sociale, renvoie directement à la question politique des modalités de diffusion et de redistribution de cette rente nickel. Deux approches peuvent alors être développées en parallèle, l'une privilégiant le

jeu des effets d'entraînement par des politiques d'investissement sur les dynamiques économiques, l'autre privilégiant le jeu des protections et redistributions sociales. Du point de vue du secteur agricole, l'enjeu est l'inclusion de l'agriculture vivrière et des modes de vie traditionnels kanak dans des logiques de marché. Alternativement, les dispositifs existant peuvent privilégier la défense des modes de vie traditionnels. L'entretien d'une identité rurale européenne consiste également un enjeu.

La question principale est alors celle de l'articulation entre les deux types d'agriculture qui cohabitent (origine de la main-d'œuvre et des tenures foncières, type d'exploitations marchandes et non marchandes, jeu des intrants, etc.), et les possibilités de maintenir ensemble les dynamiques d'une agriculture en recherche de compétitivité avec les dynamiques coutumières, traditionnelles⁶.

- Articulation de la dimension sociale à l'économique

Le dualisme social, inscrit dans le territoire et les secteurs agricoles, se traduit par des spécialisations agricoles différenciées. La résilience des structures sociales coutumières et leur mode d'intégration (ou d'exclusion) dans le tissu social sont questionnés par les effets de diffusion des rentes minière et administrative dans les économies locales. La même question se pose pour la petite agriculture européenne. Au-delà, c'est l'équilibre politique qui est en jeu.

Les accords de Matignon et de Nouméa (cf. supra) ont par ailleurs mis en avant la question culturelle. Élément important du dualisme social, bien que pour l'heure cantonné aux domaines de l'art et de l'enseignement, la culture reste en filigrane du questionnement sur le développement. Elle pourrait prendre une place plus grande avec l'implication du sénat coutumier dans les stratégies de développement agricole.

- Articulation de la dimension économique aux problématiques environnementales

Par la rente et les projets miniers (nickel), l'environnement est directement menacé ; il est du reste un des principaux champs de perception d'une urgence en termes de durabilité. Les problématiques environnementales apparaissent ainsi comme des sous-produits de la politique minière ; elles se déclinent en termes de réparation et d'atténuation des impacts environnementaux. Pour la pêche et la sylviculture, la question de la gestion de la ressource reste déterminante au-delà des difficultés économiques des filières. Dans le secteur agricole, les remises en cause des dynamiques vivrières (et plus largement d'une petite économie familiale) questionnent le devenir de l'environnement, du fait de l'évolution des prélèvements et des techniques agricoles.

- Articulation de la dimension environnementale à l'économique

L'importance des ressources naturelles expliquent les dynamiques rentières liées au nickel. La biodiversité remarquable impulse des tentatives de valorisation, par l'éco-tourisme et/ou la préservation d'actifs naturels. Cette préservation relève d'enjeux patrimoniaux, mais aussi de perspectives d'exploitation marchande de l'endémisme de nombreuses plantes (pharmacologie). Cette économie « verte » souffre néanmoins potentiellement des mêmes limites que celles qui pèsent sur le développement d'une agriculture et de filières de production compétitives (surcoûts de production liés au transport notamment).

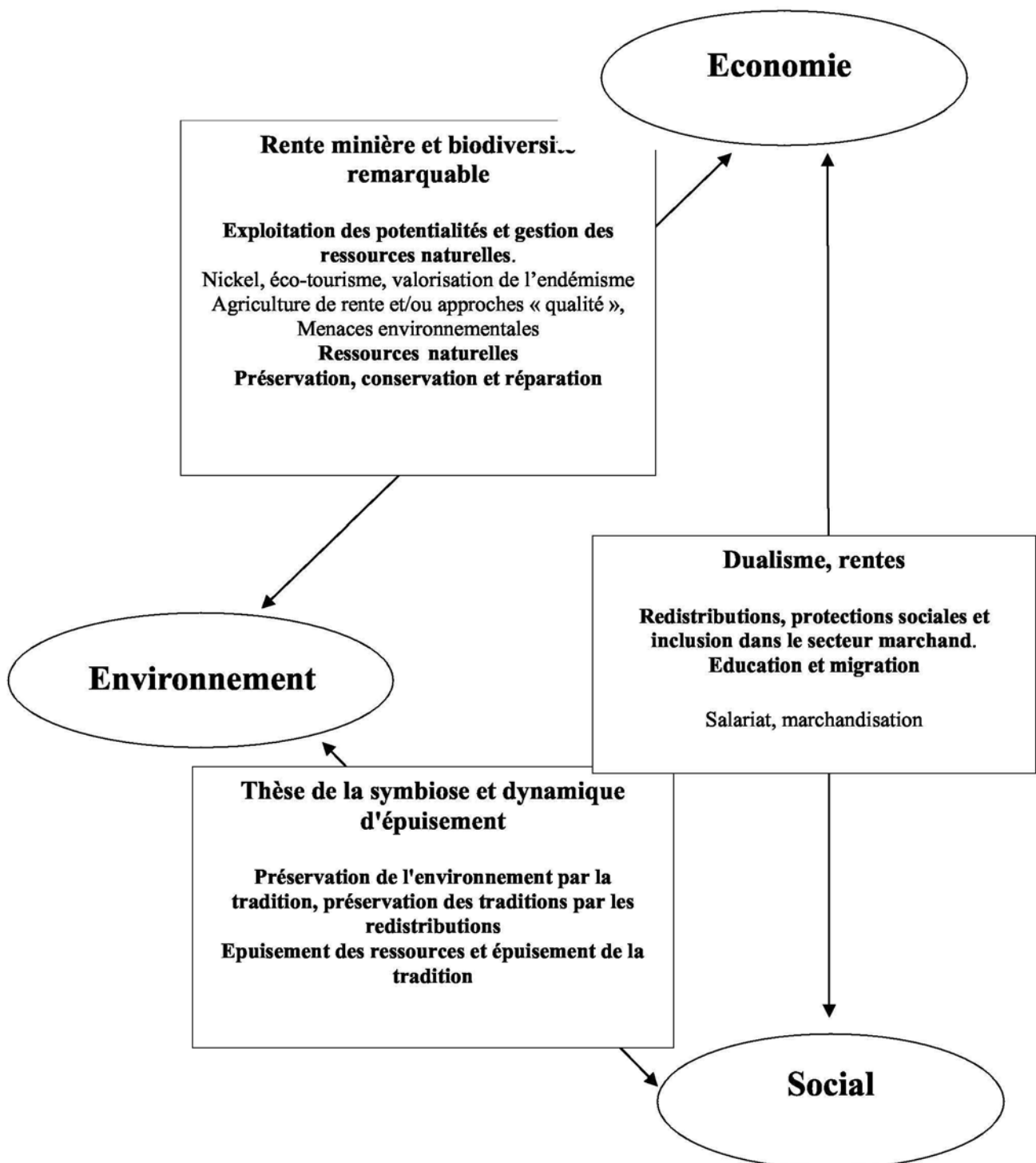
⁶ Le rapport Banque Mondiale 2008 reste trop allusif sur cette question, alors même qu'elle est centrale pour la définition du devenir de l'agriculture pour le développement.

- Articulation de la dimension sociale à l'environnement

Les modes de vie traditionnels sont porteurs d'une certaine protection de l'environnement. En cela, les dynamiques d'évolution de ces modes de vie peuvent remettre en cause les bonnes pratiques de gestion de l'environnement observées depuis plusieurs générations. L'agriculture vivrière est un support de reproduction des rapports sociaux traditionnels, dont le devenir est interrogé par les politiques de redistribution de la rente.

- Articulation de la dimension environnementale au social

L'accès à la terre, aux potentialités agricoles et aux ressources naturelles est central dans la reproduction des rapports sociaux traditionnels. Les choix de gestion et d'exploitation des ressources naturelles et du foncier déterminent largement l'évolution des systèmes agraires moderne et traditionnel.



2. L'émergence du développement durable en Nouvelle-Calédonie : une genèse inaboutie avec des déclinaisons spécifiques pour le monde rural

La Nouvelle-Calédonie a connu une histoire coloniale dure. Même très éloignée de la métropole, à 18.000 km de Paris, le poids des relations avec la France dans l'économie du territoire a toujours été considérable jusqu'à aujourd'hui, notamment à travers le maintien d'importants transferts financiers. La Nouvelle-Calédonie fut à la fois colonie pénale, colonie de peuplement et colonie minière, marquée par les spoliations et la marginalisation des populations autochtones (les Kanaks) (Naepels 1998 ; Merle 1995, Saussol 1979, Dauphiné, 1987). Au cours de cette histoire, la ruralité calédonienne ne fait pas l'objet d'un projet politique affirmé ni d'une grande attention, mais n'en recouvre pas moins, pour les colons comme pour les autochtones, un caractère identitaire et symbolique influençant les représentations du développement.

Le choix d'une colonie de peuplement (*critical juncture*, Mahoney 2001) a déterminé un sentier de dépendance qui a ensuite conditionné une politique d'immigration ainsi qu'une politique d'accapement du foncier avec la mise en réserves des kanaks (1859), puis leur cantonnement dans ces réserves (1897). L'Etat français organise alors une économie de comptoir, en encourageant le commerce et en facilitant les exploitations minières, notamment de nickel, à la tête desquels se positionne une élite locale. L'échec de la petite colonisation agricole et le refoulement des Kanaks aboutissent aussi à une disponibilité en terres qui profitera à la concentration foncière et notamment à la constitution de grands domaines d'élevage extensif. A partir de 1946, des séquences réactives (Mahoney 2001) émergent sans modifier le sentier de dépendance emprunté jusque là. Une logique d'économie assistée (Freyss 1995) s'instaure, progressivement, impulsée par les soutiens à l'activité minière. Le modèle économique est basé sur les revenus de la mine et la régulation par l'Etat à travers son soutien à l'activité et ses transferts financiers massifs. Cette politique protectionniste artificialise le fonctionnement global de l'économie mais permet l'entretien du compromis entre l'Etat et les élites marchandes : maintien de la dépendance et donc de la domination française et protection des oligopoles et monopoles locaux (Freyss 1995). Le revers est la faible compétitivité absolue des filières hors l'espace territorial et le creusement des inégalités.

A partir de 1950, l'Etat organise progressivement la professionnalisation des services centraux territoriaux – en notamment ceux de l'agriculture - en influençant fortement les orientations de développement, notamment grâce au poids des expatriés dans les dispositifs. Globalement, les politiques rurales et notamment agricoles sont marquées par une volonté de promotion de l'exploitation familiale marchande et affichent des objectifs de modernisation, en référence au modèle français. Pour autant, les conditions de marché sont défavorables (du fait notamment du coût des facteurs) et les appuis techniques et à la commercialisation restent timides jusqu'à une époque récente. Malgré quelques réussites fondées sur la diversification (fruits, céréales, maraîchage) et le maintien de grands élevages extensifs, le monde rural européen est maintenu dans la précarité. L'agriculture kanak, quant à elle, bénéficie après la levée du code de l'indigénat (1946) de mises à disposition de foncier et d'aides ponctuelles. Elle n'entre cependant pas dans le référentiel des services centraux contrôlés par des métropolitains ou des européens calédoniens. Une vision duale du monde agricole et des politiques censées l'appuyer s'affirme.

Entre 1965 et 1988, l'Etat tergiverse quant à l'autonomie à accorder au territoire, et tente de contrôler la montée des revendications indépendantistes. Le boom minier (1968-1973) et la

crise qui suit (1974-1980) confortent la mise en place du modèle d'économie assistée combinant une participation au marché mondial du nickel, qui s'impose comme prioritaire par rapport aux dynamiques rurales, et la mainmise de l'Etat à travers ses transferts. Il s'agit d'une période clé car la séquence réactive par rapport aux référentiels de la colonie de peuplement s'intensifie ; le rapport au monde des élites urbaines et de l'Etat est notamment modifié par l'émergence d'une classe politique kanak qui ne trouve pas sa place dans le référentiel.

Dans le monde rural, plus que la modernisation, l'expérience organisationnelle acquise permet localement l'affirmation d'une classe d'éleveurs et de « gros » agriculteurs influents, qui tente de s'organiser pour défendre ses droits. En termes de dispositifs, le choix est fait de privilégier les aides par le marché, mais les sommes affectées restent limitées puisque le marché reste très protégé ; les appuis de terrain demeurent faibles. Ce choix provient de l'acceptation globale du caractère stratégique et identitaire d'une brousse agricole, mais de sa faible compétitivité absolue (Freyss 1995, Mercoiret et al 1999). Parallèlement les revendications indépendantistes structurent la réflexion sur l'inadéquation des modèles de développement à la société kanak (l'agriculture illustrant cette vision) : c'est une période de construction encore hésitante d'un référentiel de développement kanak. De nombreuses expériences, avec peu ou pas de moyens voient le jour dans la période, avec des fortunes diverses (Leblic 1993). Finalement, une sorte de cohabitation sans contact des deux référentiels agricoles s'installe, dont l'un est importé avec adaptation et l'autre peine à se décliner en programmes d'actions efficaces.

Le compromis politique post Evénements

Pendant les Evénements politiques de 1984 à 1988 - situation de quasi guerre civile – l'attention publique se focalise sur la recherche de la paix civile. Leur règlement par les Accords de Matignon-Oudinot en 1988 entraîne un renversement des perspectives politiques : il est admis que des positions « loyaliste » et « indépendantiste » exclusives ne peuvent conduire qu'au conflit. La traduction institutionnelle de cette reconnaissance conduit en 1989 à une décentralisation proche du fédéralisme, avec la création de trois provinces et la constitution d'un gouvernement collégial (Christnacht 2004). Deux provinces sont dès lors gérées par les indépendantistes (Nord et Iles Loyauté), tandis qu'en province Sud se maintient une vision ancrée dans la France. L'Etat se pose en arbitre et s'engage financièrement pour garantir la construction « apaisée » du dispositif. En 1998, l'Accord de Nouméa consolide la marche vers l'autonomie tracée par ceux de Matignon-Oudinot, mais préserve le statu quo initial : la question de l'indépendance ne sera pas tranchée avant 2014 et la période d'apprentissage d'un « destin commun » à travers la gestion provinciale est prolongée.

Les Accords de Matignon et de Nouméa se focalisent sur le « *développement économique, social et culturel équilibré de l'ensemble du territoire* ». On parle de « *rééquilibrage* » économique, social et culturel (au profit des Kanaks), qui devient le référentiel clé des politiques. La mise en place des provinces marque la maturation de projets politiques différenciés mais inscrits dans une même « *feuille de route* ». Elle s'effectue dans un premier temps dans une quasi déconnexion des référentiels globaux (à l'époque celui de la libéralisation puis ceux du libéralisme social et du développement durable), comme des préoccupations issues des grandes conférences mondiales (dont les atteintes portées à l'environnement) ; il se crée un corpus politique et de développement focalisé sur les problématiques locales dans lequel l'intégration des piliers économiques et sociaux devance les préoccupations environnementales.

Au niveau macroéconomique, la voie prise entretient l'artificialisation par le recours encore accentué aux transferts financiers de l'Etat français. Grâce à ces transferts et une conjoncture favorable sur le marché du nickel, une période de forte croissance s'installe, qui va durer 20 ans et va étayer la paix sociale. Ce choix ne parvient cependant pas à réduire les inégalités et les déséquilibres ; le mot d'ordre des accords renvoyant au rééquilibrage du Pays, bute sur les incohérences et les risques du modèle économique choisi (avec sa double dépendance aux transferts extérieurs et au nickel), sans que celles-ci soient réellement discutées.

La montée tardive des préoccupations environnementales dans le discours politique

Les injonctions internationales sur l'environnement ne pénètrent les débats calédoniens qu'à partir de la fin des années 1990⁷. La Nouvelle-Calédonie est pourtant une réserve de biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces endémiques. Elle fait l'objet d'importantes recherches terrestres et marines, qui en révèlent les fragilités et les potentialités économiques (pharmacologie). Elle intéresse les grandes ONG environnementales internationales et quelques grands programmes de conservation initiés aux niveaux international, sous-régional, et national, auxquels elle participe néanmoins peu avant les années 2000. Par ailleurs, des firmes multinationales significatives du secteur des métaux (INCO et Falconbridge, rachetées depuis par les firmes Vale et Xstrata), s'installent pour la mise en œuvre de grands projets métallurgiques. Invitées, à l'échelle internationale, à adopter de « bonnes pratiques » sociales, mais surtout environnementales (revégétalisation, gestion des remblais, protection du lagon, attention portée à la gestion de la biodiversité dans une logique de réparation, etc.), ces firmes disposent d'un discours en avance sur les préoccupations environnementales locales.

Cette double influence externe instaure une sensibilité environnementale locale proche des messages internationaux des conférences, mais dans une chronologie spécifique ; ici les politiques se saisissent des préoccupations environnementales après avoir remis les questions identitaires et sociales (déclinées dans leur dimension politique) au centre des débats. La vision patrimoniale de l'environnement dans une logique de conservation domine cependant, même si le besoin de « gestion » associant les populations locales se fait sentir. Les provinces et le gouvernement se montrent a priori sensibles à ce mouvement dans les discours et des services et des commissions de l'environnement se mettent en place pour accompagner la gestion et la protection du patrimoine naturel. Pourtant jusqu'à une époque très récente, les choix des collectivités étaient plutôt de déléguer (à des ONG ou des bureaux privés) les actions environnementales et de moduler leur engagement. La perspective est donc sensiblement différente de la version onusienne de la durabilité. Force est de constater aussi que jusqu'à une période très récente, ces préoccupations ne touchent pas de nombreux secteurs de production, et en particulier l'agriculture.

L'intégration différenciée du lexique du développement durable à partir de 2004

Formellement, les équilibres en présence et les orientations des politiques publiques ont peu évolué ces dernières années. En revanche, la campagne pour les élections provinciales de 2004 marque indéniablement l'apparition du développement durable dans l'argumentaire des partis politiques. Typiquement, le développement durable est annoncé comme une orientation générale, sans que son contenu soit réellement précisé, sauf sur les aspects environnementaux

⁷ L'Accord de Nouméa ne traite pas d'environnement.

qui deviennent une entrée à part entière ; l'environnement est traité de façon séparée et sectorielle.

Pour le développement rural, la disjonction entre le chapeau « développement durable » des programmes électoraux et ses déclinaisons sectorielles est particulièrement marquée. Ainsi pour l'Avenir Ensemble (parti de droite non indépendantiste vainqueur des élections en province Sud), le développement durable est annoncé, mais les promesses de campagne s'orientent vers les infrastructures, l'aide au revenu et l'équipement, l'allègement de charges patronales, etc. Pour l'Union Calédonienne, parti indépendantiste dont les orientations se rapprochent de celles défendues par le Parti de Libération Kanak (Palika) qui détient l'exécutif de la province Nord, l'affichage prioritaire reste l'Accord de Nouméa⁸ et la durabilité est évoquée sur les questions économiques. Le discours cherche à reconnaître la diversité du monde rural : « *L'Union Calédonienne prend en compte les trois dimensions de l'activité agricole : agriculture et élevage à vocation marchande, agriculture « mixte » (activité marchande et vivrière d'autoconsommation), agriculture d'autoconsommation (...). Cependant, la réalité est moins schématique et des passerelles existent (...) dans lesquelles on peut trouver les mêmes types de besoins* ». Ces discours politiques marquent globalement la diversité des idéologies politiques, et en particulier la confrontation entre « indépendantistes » et « non indépendantistes ». Les visions sectorielles du développement rural révèlent en province Sud une vision tournée vers l'agriculture marchande et une confiance aux mécanismes d'incitation (avec une prise en compte très tardive, vers 2006, des approches de développement local) et, pour les indépendantistes, l'intégration et l'interpénétration des dimensions économique et sociale.

Les responsables non indépendantistes insistent depuis 2004 sur les problématiques environnementales, qu'ils associent parfois explicitement au développement durable. Par exemple, sur le site internet de la province Sud, le développement durable est accolé au volet environnement mais n'apparaît pas dans les compétences de développement économique. En revanche, les démarches éco-responsables ou éco-citoyennes sont promues dans les activités économiques, tandis que les opérations de conservation stricte (mise en réserves, patrimonialisation de sites) ou de gestion intégrée sont très présentes (sur terre comme dans le lagon). L'accent est mis sur la formation et la sensibilisation à l'environnement, avec des moyens médiatiques considérables. Un signe fort est la création en 2006 par la province Sud d'une Direction de l'environnement dotée de 90 agents, affectés pour plus de la moitié à des missions de surveillance et de terrain (gardes nature). Les articulations possibles entre les dimensions économique, sociale et environnementale sont toutefois peu explicitées. Le modèle global d'économie assistée n'est pas réellement discuté, de même que la gestion concrète de la rente minière.

En province Nord, province indépendantiste, l'affichage du développement durable est plus diffus, mais tente davantage de coller à la définition « canonique », sans toutefois se centrer sur l'environnement. Le service de l'environnement, créé en 2000, est ainsi inclus dans l'organigramme de la Direction du Développement Economique et de l'Environnement et compte peu d'agents. Cette situation est justifiée par le fait que « *les questions environnementales sont intégrées naturellement dans toutes les activités* ». La traduction est alors bien « *un développement économique et social respectueux de l'environnement* » ; les priorités sont fixées dans cet ordre. Rappelons enfin que le développement économique privilégie ici l'engagement public autour de projets « structurants » (dont la mine et la

⁸ Assimilé de fait à une déclaration de développement durable.

métallurgie), devant permettre la densification d'un tissu économique local. La gestion de la rente est davantage explicitée, mais la dépendance vis-à-vis du nickel et de la métropole n'est pas réellement traitée, de même que les scénarios de sortie de l'économie assistée.

La dimension culturelle est par ailleurs partout présente dans les politiques à l'œuvre, même si le même type de clivage persiste. Il ne s'agit pas de politiques « résiduelles », comme cela est souvent le cas ailleurs, mais bien d'un des piliers des Accords politiques. Outre les actions emblématiques (dont la construction et l'exploitation du Centre culturel Jean-Marie Tjibaou, les programmes de l'Agence de Développement de la Culture Kanak ou des directions provinciales), la reconnaissance de la culture kanak - dans une logique de réparation et de valorisation - est présente et influence nombre des discours politiques et imprègnent les dispositifs, y compris ceux dédiés à la ruralité.

La montée du discours sur le droit des peuples autochtones est un élément nouveau qui pourrait s'avérer structurant et qui se positionne en écho à cette dimension culturelle. En référence aux débats mondialisés sur l'autochtonie, l'association Rhéébu Nùù est créée en 2002 par des coutumiers autour de la contestation des conditions d'implantation de l'usine de Goro-Nickel. Elle se positionne sur un double discours de défense de l'environnement et de reconnaissance pleine et entière des droits kanak face aux firmes. Ses combats rencontrent un certain succès et un écho populaire. Un Comité autochtone de gestion des ressources naturelles (Caugern) est créé en 2005, qui augmente la portée des revendications et des propositions. Il s'agit de réclamer un renforcement des droits kanak vis-à-vis des multinationales du nickel, au nom de la marginalisation économique vécue et des dommages à l'environnement subis (Demmer 2007). Le Caugern joue habilement du contexte régional et international, et se voit conforté par la signature toute récente (2007) de la charte des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones. Surtout axé au départ sur les questions minières, ce comité prend donc une forme élargie et investit le champ politique global. Signe de cet élargissement, Rhéébu Nùù est entrée en politique en 2008. Le Caugern est l'institution qui fait le plus de références à la définition canonique du développement durable. Signe de l'évolution des relations entre coutumiers et industriel, un accord dit « pacte de développement durable » est signé en septembre 2008 entre Rhéébu Nùù et Goro Nickel. Il accorde d'importantes retombées financières et des garanties en termes de respect de l'environnement et de respect des communautés, en échange de l'arrêt des actions en justice ou violentes.

La Nouvelle-Calédonie n'échappe plus, depuis 2006, à la médiatisation du développement durable, même si celle-ci ne doit pas occulter la faiblesse des politiques articulant effectivement économie, société et environnement. Les mineurs et entreprises locales communiquent sur leurs préoccupations environnementales et - plus modestement - sociales, les chambres consulaires et les institutions de recherche organisent des manifestations sur le développement durable (assises, salon, colloque, etc.), des émissions télé et radios se multiplient sur un thème dorénavant présent dans les programmes scolaires, etc. Marquée par une tendance à la focalisation sur l'environnement (Martini 2006), cette médiatisation permet aux différents corporatismes d'affirmer leur « bonne conduite » dans un effet très classique. Cependant, par-delà l'effet de mode, des réflexions et des chantiers se multiplient pour formaliser l'intégration du développement durable dans les dispositifs. Ces chantiers concernent essentiellement des outils de cadrage général des politiques aux différents niveaux de gouvernance et de gouvernement : construction d'un agenda 21 en province Nord, élaboration d'une stratégie de développement durable en province Sud, mise en place d'un observatoire du développement durable et d'un schéma d'aménagement et de développement

baptisé Nouvelle-Calédonie 2025 au niveau du gouvernement du territoire, etc. Cette réflexion s'accompagne d'une participation large des acteurs économiques et sociaux aux débats publics, affichant la recherche d'une meilleure gouvernance locale. Ces outils seront mis en place en 2009 et 2010. Il est trop tôt pour juger de leurs possibles impacts, et notamment de leur capacité à faire bouger les lignes dans le secteur rural. Le risque que les orientations prises entretiennent les divergences provinciales et les clivages sociaux, comme c'est le cas actuellement, ne peut être écarté, mais l'effort de se saisir concrètement du développement durable et de l'adapter aux contextes locaux apparaît déjà comme une nouvelle donne, qui aura de toute façon des répercussions sur les politiques agricoles et rurales.

3. Implications pour la mise en œuvre des politiques de développement durable dans le secteur rural en NC.

La mise en œuvre des politiques de développement durable est rendue difficile, comme on l'a souligné auparavant, par l'inertie et la multi-dimensionnalité des dynamiques en jeu. La multiplicité des représentations dont les agents sont les vecteurs participe aussi aux difficultés de mise en œuvre. Ainsi, selon la position des acteurs, on retrouve, dans les représentations du développement durable et le référentiel émergent, trois entrées possibles :

L'entrée par le social insiste sur la nécessité d'assurer le renouvellement des relations coutumières et de l'agriculture vivrière qui lui est associée, favorisant aussi la préservation des ressources naturelles. Dans ce premier cas de figure, l'urgence ressentie est elle aussi sociale et environnementale. Les dynamiques économiques (les rentes) interviennent alors comme autant de facteurs de risque (par la migration, l'inclusion dans le marché, l'effet d'appel sur les jeunes...), mais aussi d'opportunités par l'utilisation des rentes pour inciter les agents à rester dans les activités agricoles traditionnelles (redistribution, protection sociale, appui aux agricultures vivrières,...).

L'entrée par l'environnement est associée à la perception de l'urgence face aux dégradations environnementales essentiellement associées à la mise en place des projets miniers (projets Koniambo et Goro-Nickel). L'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui n'est pas perçue comme une menace pour l'environnement. Les dégradations environnementales indirectes sont aussi associées à la déstabilisation des communautés par l'accès à d'autres opportunités (migration,...). Dans ce schéma, les activités des communautés sont censées préserver l'environnement. Les politiques envisagées évoquent la protection, l'adoption de technologies minières plus douces, et la régénération du patrimoine naturel. Les modes de consommation et d'aménagement du territoire, jugés plus agressifs pour l'environnement sont remis en cause et débattus par certains interlocuteurs.

L'entrée par l'économie est implicitement l'entrée principale pour l'ensemble des interlocuteurs, jusqu'à l'horizon d'épuisement de la rente minière (d'ici 50 ans, ou plus si l'on peut traiter les minerais à faible teneur). La problématique associée est celle de l'utilisation optimale des revenus du nickel dans une perspective de développement durable, sans détruire l'environnement, et en appuyant des dynamiques sociales soutenables (coutumier et non coutumier). Les entrées sectorielles par l'agriculture sont fortement marquées par le dualisme « moderne/traditionnel », les politiques de développement favorisant de fait largement les logiques marchandes du secteur moderne, dans une logique filière.

Le dualisme des politiques rurales

Pour le secteur agricole et rural, la mise en place des provinces en 1990 contribue à institutionnaliser le dualisme et ne se réfère pas au développement durable. Chaque catégorie d'acteurs – exploitations européennes en quête de modernisation et ruraux des tribus kanak – parviennent à se ménager des espaces institutionnels et politiques de liberté dans les recompositions à l'œuvre. Les politiques publiques, dorénavant de compétence provinciale, se construisent en référence à la situation sociale prévalant avant les Evénements de 1984-1988 et tentent de répondre, mais plutôt de façon disjointe, aux demandes et besoins des deux sous-secteurs, « marchand » et « des tribus ». L'aide à l'agriculture évolue aussi de façon spécifique (notamment par rapport à la mine ou au commerce), parce que le poids du secteur est faible dans les équilibres du Pays (moins de 2% du PIB aujourd'hui).

Concrètement, les provinces se dotent de nouveaux outils d'appui aux projets, devant offrir aux promoteurs potentiels une large gamme d'aides correspondant à leurs besoins spécifiques. Certains outils affichent une volonté de favoriser le monde kanak. L'accélération de la réforme foncière⁹ avec la rétrocession de 100 000 ha aux clans au nom du « lien à la terre » est ici emblématique. Dans le cadre de cette réforme l'agriculture aurait dû être un champ d'expérimentation pour « insérer les producteurs des tribus dans l'économie marchande », tout en œuvrant pour réparer les spoliations passées. En province Nord, le Code de Développement (Codev) institué en 1989, repose ainsi sur le souhait d'articuler un développement économique rapide, via l'encouragement de projets dits « structurants » dans la mine et le tourisme notamment, et des approches dites de « développement local »¹⁰. L'agriculture entre totalement dans ce schéma. Le Codev doit répondre au besoin de création de valeur ajoutée, mais l'aide à la modernisation et à la structuration (en tentant de s'affranchir du modèle d'exploitation européen) est privilégié par rapport aux appuis techniques et financiers sectoriels « classiques ». A partir de 1999, le nombre d'animateurs dédiés aux tribus augmente, une direction du développement local transversale se crée au sein de la nouvelle Direction du Développement Economique et de l'Environnement, le Codev est réécrit pour faciliter l'offre des subventions vers les tribus, un zonage territorial s'élabore, le personnel est redéployé, etc. Des projets de développement participatifs, à l'échelle communale, sont également mis en œuvre avec pour objectifs de s'adapter aux particularités de l'agriculture des tribus, et d'appuyer les volontés de modernisation et d'insertion marchande (Mercoiret et al. 1999, Bouard et 2006, Sourisseau et al. 2008).

Conclusion

Face aux différents schémas retenus par les provinces, la focalisation sur l'environnement peut permettre d'éluder des questions politiques toujours sensibles. Le consensus autour de l'environnement, domaine a priori fédérateur et ne souffrant pas de polémiques, peut apparaître comme la préfiguration du « destin commun » au même titre, voire plus encore, que le « rééquilibrage » mot-clé depuis 20 ans. A ce titre, l'inscription en juillet 2008 d'une partie du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'humanité est exemplaire. Ce projet a fédéré largement toutes les collectivités locales, qui ont contribué au dossier et à son portage technique et politique. L'importante délégation calédonienne à Montréal pour assister aux

⁹ Lancée en 1978, elle ne s'exprime réellement qu'après les Evénements (Adraf 1999).

¹⁰ Paul Néaoutyine, président de la province Nord depuis 1999, définit ainsi le développement local : « Si certains veulent participer au développement moderne sur terres coutumières, il faut qu'on leur donne la possibilité, mais il faut laisser aux autres le droit de continuer à vivre selon la coutume et la tradition » (interview dans la Revue Mwà Vée, mars 2001).

délibérations comprenait toutes les tendances politiques du Pays et le contenu même du dossier fait largement référence à l'Accord de Nouméa adossé au développement durable. A part quelques voix discordantes soulignant le risque d'une inscription « alibi » pour laisser ensuite le champ libre aux mineurs sur les parties non inscrites et les difficultés du suivi, un large consensus s'est noué, atténuant sensiblement les tensions potentiellement fortes sur le retard pris par certains transferts de compétences inscrits dans l'Accord de Nouméa. Dans le même temps, l'utilisation politique de cette réussite emblématique et les débuts concrets de sa mise en œuvre font apparaître de fortes différences entre les collectivités locales, qui laissent à penser que l'unité affichée n'est pas acquise.

De fait, à l'approche de l'échéance des élections provinciales de mai 2009, les discours sur le développement durable – qui constitue dès lors un élément fort des argumentaires - sont marqués par des différences d'interprétation toujours prégnantes d'un point de vue global, qui trouvent expression dans le développement rural.

Le Nord est engagé dans une logique de développement économique par les rentes minière et administrative, parce qu'il lui faut être crédible dans la compétition engagée et parce que c'est sur son bilan économique que l'exécutif indépendantiste sera surtout jugé dans la perspective de la construction du Pays. Dès lors, le développement durable est entendu comme la mise en œuvre volontariste et interventionniste d'articulations permettant aux sociétés locales (notamment kanak), de maîtriser le développement économique dans le respect de leur spécificité sociale et culturelle. L'environnement est pensé en arrière plan, avec comme objectif la maîtrise partielle des impacts sur les écosystèmes des choix économiques et sociaux¹¹.

Le Sud est « en avance » en termes de développement économique et profite prioritairement, de par l'hyperpolarisation du territoire autour de Nouméa, des effets d'entraînement des rentes. La collectivité redistribue par ailleurs considérablement sous formes d'aides sociales. Elle cherche aujourd'hui, à travers la densification de ses politiques environnementales, à intégrer le développement durable via la juxtaposition de mesures de conservation et de sensibilisation aux dispositifs économiques et sociaux existant. Cependant les articulations apparaissent limitées ; on assiste à l'émergence d'un corpus environnementaliste relativement autonome, dans des politiques dès lors davantage segmentées. Les évolutions dans le domaine du développement durable restent par ailleurs directement connectées aux orientations françaises, dans la logique d'une vision « loyaliste » de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

D'émergence très récente en Nouvelle-Calédonie, le développement durable n'a donc pas engagé une bifurcation radicale des politiques publiques mais il est en cours d'intégration dans les discours comme dans les argumentaires des dispositifs d'action. Cette intégration du développement durable dans les politiques publiques passe par une association d'idées entre des expressions riches de sens et partagées depuis les Accords politiques, soit les notions de « rééquilibrage » et de « destin commun », au point que certains acteurs n'hésitent pas à considérer ces mots-clés comme des synonymes ou des déclinaisons locales du développement durable. La toile de fond politique limite en grande partie les interrogations ou

¹¹ Notons que dans la province des Iles Loyauté, que nous n'avons pas abordée ici, l'entrée culturelle est dominante. Les structures coutumières kanak et l'accès aux ressources (notamment foncières) ayant été moins affectés par la colonisation, le développement durable est considéré comme étroitement lié à la résistance/résilience de ces structures, garantes d'une gestion perçue équilibrée entre développement économique, vie sociale et culturelle et rapports des hommes avec leur environnement.

les remises en causes que pourrait porter le concept de développement durable par rapport à l'économie rentière du pays.

Au-delà des conditions de l'efficacité des politiques de développement durable, qui restent à préciser, les dynamiques locales se déploient selon de multiples échelles et temporalités. L'horizon des rentes minière et administrative, ainsi que les perspectives d'évolution statutaire du Pays, constituent des variables déterminantes qui conditionnent des visions très dissemblables du développement durable.

Bibliographie

ADRAF. 1999, *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie*. Agence de développement et d'aménagement foncier. Document de travail présenté au conseil d'administration du 10 novembre 1999, Nouméa.

Aubertin C., Vivien F-D., 2006, *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*. La Documentation française, coll. *Les études*, Paris.

Bensa A., Bourdieu P., 1985, « Quand les canaques prennent la parole », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 56, 1985, p. 69-83.

Christnacht A., 2004, *La Nouvelle-Calédonie*, Les Etudes de la Documentation Française, Paris.

Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, CMED, 1987, *Notre avenir à tous*. Editions du fleuve et Publications du Québec, Montréal.

DAVAR/SESSER 2005, *L'agriculture calédonienne de 1994 à 2004*. Nouméa.

Dauphiné J., 1987, *Chronologie foncière et agricole de la Nouvelle-Calédonie 1853-1903*. L'Harmattan, Paris.

Demmer, C., 2007, « Autochtonie, nickel et environnement. Une stratégie kanak ». *Vacarme* n°39, printemps 207, pp. 43-48.

Figuière, C., 2006, « Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique », *Revue électronique de l'environnement Vertigo* vol 7 n°2, septembre.

Freyss J., 1995, *Economie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*. Presses Universitaires de France, Paris.

Godard O., 2004, « Le développement durable, une chimère malfaisante », *La lettre de la prospective du Sénat*, 08/10.

Leblic I., 1993, *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. ADCK, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.

Mahoney, J., 2001, "Path-dependent explanations of regime change: Central America in comparative perspective", *Studies in comparative development* vol 36. no 1, pp.111-141.

Martini, C., 2006, *Le développement durable en Nouvelle-Calédonie. Données juridiques et politiques*. Scéren/CDP Collection Université, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa.

Mercoiret, M.-R., Djama, M., Bosc, P.-M., Faye, B., Losch, B., Toutin, B., Yung, J.-M., Faugère, E., 1999, *Dynamiques rurales et développement régional dans la province Nord de Nouvelle-Calédonie*. CIRAD TERA n°28/99, Montpellier.

Merle I., 1995, *Expériences coloniales. Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Belin, Paris.

Naepels M., 1998, *Histoires de terres kanakes*, Belin, Paris.

PROPOCID, 2008, *Rapport scientifique à mi-parcours*. Projet ANR-06-PADD-016. Paris.

Rossi G., 2000, *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, CNRS, Paris.

Sabatier P.A., Schlager E., 2000, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, 50, 2, pp. 209 – 234.

Saussol A., 1979, *L'Héritage, essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie*, Musée de l'Homme, Paris.

Sourisseau JM., Tyuiénon R., Gambey JC., Djama M., Mercoiret MR., Sourisseau E., 2008, *Les sociétés locales face aux défis du développement économique. Province Nord de Nouvelle-Calédonie*. IAC, Cirad, province Nord, Grain de sable Création, Nouméa.

Surel Y., 1998, « Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques ». *Pouvoirs*, 87, pp. 161-178.

Tubiana L., 2000, *Environnement et développement. L'enjeu pour la France*, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française, Paris.

Viltard Y., 2008, « La notion de développement », in Géronimi et al, Editeurs, *Etat, savoirs et politiques de développement*, Karthala-GEMDEV, Paris, pp. 21-44.